



La Commission européenne publie un livre blanc sur les transports

Le dernier livre blanc de la Commission européenne est heureusement nettement plus pragmatique que celui de 2001. Il présente des orientations judicieuses – mis à part quelques objectifs discutables –, alors que le livre blanc de 2001 aspirait à décorrélérer la croissance du PIB et de celle des transports et donc atténuer la demande de transports.

Le document, intitulé « Feuille de route vers un système de transport compétitif et économe en ressources », contient des éléments réjouissants. Il soutient la création d'un marché des transports performant, autorisant une vive concurrence. Selon ce document, il convient de fixer les prix des transports sans distorsions et de supprimer les obstacles nationaux.

On saluera aussi la garantie d'un accès au réseau ferroviaire dépourvu de discrimination et le renforcement de l'approche multimodale. L'amélioration de la complémentarité entre plusieurs moyens de transports est sensée, dans la mesure où le transport de marchandises en particulier n'est pas une fin en soi. Utile à l'économie et à la société, il doit être adapté à la demande et le plus efficient possible.

Le livre blanc renferme cependant aussi des stratégies ambitieuses, mais parfois discutables. Des exigences concrètes en matière de transfert d'un mode de transport à un autre ne sont pas judicieuses pour une économie axée sur la concurrence et caractérisée par la division du travail. Le livre blanc évoque le transfert, d'ici à 2030, de 30 % des transports routiers de marchandises sur une distance supérieure à 300 km vers le rail ou la navigation et une réduction, d'ici à 2050, des émissions de gaz à effet de serre de 60 % par rapport à 1990. Deux autres objectifs suscitent des interrogations : réduire le nombre d'accidents

mortels à près de zéro dans les transports routiers d'ici à 2050 et tripler la longueur du réseau ferroviaire à grande vitesse pour le transport de voyageurs d'ici à 2030. La question du financement se pose en particulier pour le deuxième point. A cet égard, il est réjouissant de voir que des partenariats publics-privé (PPP) seront pris en considération au stade de l'évaluation des projets, avant que des ressources soient sollicitées auprès de l'UE. Le renforcement du financement selon le principe de causalité mentionné dans le livre blanc est positif, en particulier en ce qui concerne le transport ferroviaire de voyageurs.

Bien que certains points prêtent le flanc à la critique, les milieux économiques saluent l'orientation du document. Il reste à voir comment les points présentés seront mis en œuvre dans les projets politiques et les conditions-cadre légales. C'est là-dessus que la Commission européenne devra être jugée.